

### **Raccordement des eaux pluviales de l'avenue Clemenceau sur le réseau du domaine militaire - Convention avec l'Etat**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : A l'issue de la dépose de voies ferrées militaires et de la rectification du profil en long de la chaussée avenue Clemenceau, les eaux de ruissellement ne s'écoulaient plus naturellement dans ces voies ferrées.

Leur évacuation se fait maintenant dans un puits perdu existant, situé sur le domaine de l'Armée.

Suite aux travaux de raccordement, une convention d'utilisation du domaine de l'Armée par la Ville de Besançon doit être passée avec l'Etat.

Une redevance annuelle d'un montant de 600 F révisable tous les 3 ans sera à verser aux Services Fiscaux représentant l'Etat.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir et à inscrire en dépenses la somme de 600 F sur la ligne budgétaire 92.811/614.35000 par virement de crédits du chapitre 92.821/61522.35000.

Sur avis favorable de la Commission Voirie-Réseaux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.*